

ACTUALITÉS

Impudence d'une caméra

La SQ a épié des suspects sans obtenir de mandat

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La Sûreté du Québec aurait agi contrairement à la Charte canadienne des droits et libertés en obtenant des mandats de perquisition sur une dénonciation sous serment à la suite d'une « fouille

tenir les mandats de perquisition. Cette fouille étant abusive et illégale, elle devrait à elle seule conduire à l'annulation des mandats. »

La caméra avait été installée sur un poteau électrique à la hauteur des fils, face au chalet des accusés

ce vidéo lorsqu'un policier cherche à observer « les activités d'une personne dans des circonstances telles que celle-ci peut s'attendre au respect de sa vie privée ». M^e Sutton rappelle que la Cour suprême a décrété que l'État n'est pas habilité à procéder à des enregistrements non autorisés des conversations. « Les particuliers, précise le juge LaForest, se présument libres de vaquer à leurs affaires sans courir le risque de voir chacun de leur mouvement filmé subrepticement par des agents de l'État. »

M^e Sutton considère qu'il n'y avait pas d'urgence justifiant l'installation d'une caméra sans autorisation. « Elle avait été installée en décembre 2002 et fonctionnait de façon constante pendant trois mois avant l'obtention, le 26 mars 2003, d'un mandat de perquisition. »

Les deux accusés ont eu leur enquête préliminaire le 16 septembre 2004 et ils ont été inculpés sous trois chefs d'accusation. La décision du juge qui entendra la requête fera jurisprudence. Si le tribunal accède aux revendications de la défense, la Couronne sera dans l'obligation de demander un arrêt du processus.

« N'eût été de la fouille par caméra, les autorités n'auraient pas possédé les éléments nécessaires pour obtenir les mandats de perquisition. »

illégale » obtenue par une caméra de surveillance. Cette caméra avait été installée sans l'autorisation d'un juge et elle a épié durant trois mois deux personnes soupçonnées de cultiver du cannabis.

C'est ce qu'allègue M^e Éric Sutton, au nom de ses deux clients, dans une requête en exclusion de la preuve qui sera présentée aujourd'hui devant un juge de la Cour du Québec, au palais de justice de Joliette.

Les objets saisis lors des perquisitions ont servi de preuve dans le dépôt des accusations de production, de trafic et de possession de cannabis contre Martine Sabourin et Yves Côté. « N'eût été la fouille par caméra, soutient l'avocat, les autorités n'auraient pas possédé les éléments nécessaires pour ob-

à Sainte-Julienne, de façon à capter tout ce qui se passait aux alentours de l'habitation et à l'intérieur. Un simple mouvement devant le faisceau de la caméra déclenchait l'enregistrement. La caméra était reliée à un moniteur, de sorte que les policiers pouvaient visionner les images en direct.

Un juge a signé les mandats de perquisition à la demande du policier-enquêteur Martin Desgroseillers, de la SQ. M^e Sutton rapporte que le policier a admis que la caméra avait été installée sans demande de mandat général ou de perquisition, ce qui se fait souvent dans des enquêtes de la SQ.

Dans sa requête, l'avocat fait référence à un article du Code criminel qui exige l'obtention d'un mandat général pour faire de la surveillan-

FAITES LE BILAN

LA PRESSE
AFFAIRES
L'ESSENTIEL.



Tous les jours dans LA PRESSE



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

ÉTUDE SUR LES BIENS IMMOBILIERS

INVITATION À SOUMMISSIONNER PAR S D'UNE DEMANDE DE PROPOSITIONS

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) souhaite obtenir des conseils et des recommandations portant particulièrement sur des moyens viables à long terme, grâce auxquels pourra gérer son portefeuille immobilier en vue d'aux ministères et aux organismes du gouvernement du Canada, les locaux nécessaires à la prestation des services de ceux-ci à la population canadienne.

Les soumissionnaires intéressés ont jusqu'au 24 octobre 2005 pour soumettre leur offre en réponse à la demande de propositions, laquelle peut être obtenue sur le Service électronique

Toutes les routes de la Côte Nord